

Site Ray-Mont Logistiques Secteur Assomption Sud

Commentaire

présenté à l'Office de consultation publique de Montréal

par

**Lyne Lefebvre
mère au front**

7 novembre 2024

Au président, Monsieur Eric Cardinal

À la commissaire ad hoc, Madame Luba Serge

Au commissaire ad hoc, Monsieur Joseph Tchinda Kenfo

Bonjour,

Je m'appelle Lyne Lefebvre.

Je suis mère au front à Montréal, pour Jérémie, Charlie, Julia, et grand-mère pour Stella, Cléo et Tom.

Je ne demeure pas dans ce quartier, mais j'aime fréquenter le Boisé Vimont, la friche ferroviaire et le Boisé Steinberg. Des familles d'amis y demeurent et vivent tout près de ces espaces verts. Je suis donc particulièrement préoccupée par le devenir de ces milieux où la nature devrait pouvoir reprendre ses droits... du moins les reprenait-elle pour la portion qui nous concerne aujourd'hui.

La consultation "Site Ray-Mont Logistiques - Secteur Assomption Sud" s'inscrit dans une histoire, une volonté citoyenne qui dure depuis plus de 8 ans. Une histoire de lutte visant à conserver ces rares espaces verts dans ce quartier particulièrement défavorisé sur le plan environnemental, celui de la biodiversité, et de la santé. Une éco-injustice, nos écosystèmes et une population que l'on sacrifie, un type de situation de plus en plus fréquent alors que c'est au contraire la voie vers l'échec de notre survie. En septembre dernier, une entente a été conclue entre la Ville de Montréal et Ray-Mont Logistiques. Afin de clore une poursuite de 373 M \$ intentée par Ray-Mont Logistiques, la Ville a accepté de verser un montant de 17 M\$ et de s'engager sur 3 points :

- l'aménagement, à la charge de la Ville, d'un bassin de rétention destiné à la gestion des eaux de ruissellement, le réaménagement de l'infrastructure routière (rue Dickson) pour éviter le croisement des passages à niveau de la voie ferrée du CN, d'un accès routier au futur lien entre Souigny et le site de RML

- l'acquisition, à la charge de la Ville, d'une portion de la bande appartenant au CN et l'aménagement d'un espace vert et d'un ouvrage, toujours à sa charge, visant la cohabitation du secteur industriel et du secteur résidentiel (cet ouvrage fera l'objet d'une discussion avec les citoyens du quartier)
- soumettre à la consultation (OCPM) les éléments de l'article 89 de la loi sur l'aménagement et urbanisme (notamment le taux d'implantation de bâtiment au sol : 3 % proposé par RML vs 30 % réglementaire, la végétalisation et verdissement : 134 arbres proposés par RML vs 1 794, le nombre de stationnements : 115 cases demandées vs 25, etc.). Ces dérogations ont été autorisées par la Ville de Montréal mais sont soumises à consultation.

Si je ne me trompe pas, cette entente limite énormément la portée possible de la consultation actuelle. J'aimerais attirer votre attention sur l'impact beaucoup plus large de cette situation. Encore une fois, force est de constater l'impuissance du politique lorsqu'il s'agit de protéger la population face à la voracité d'entreprises fortes de grands capitaux qui ne cherchent qu'à vendre davantage, à grossir et à détruire ce qui nous reste d'environnement à l'heure où la crise climatique sévit plus que jamais, que les îlots de chaleur doivent être évités, que les milieux naturels et humides, doivent être protégés, préservés à tout prix.

Comment rédiger ce commentaire dans ce contexte? Faut-il adopter une posture considérée -raisonnable- sachant que la Ville de Montréal aurait le couteau sous la gorge, ou, se permettre de rêver d'une consultation dans laquelle le bien-être des citoyen·nes, celui de tout le vivant, aurait voix au chapitre, et où le droit à un environnement sain reconnu par l'ONU aurait des chances de gagner pour la suite du monde, et un futur viable.

Aucun doute possible, la deuxième option est celle qu'il nous faut, la seule raisonnable, acceptable, et cohérente.

Et si, tous ensemble, nous choissions cette seconde option, qu'on décidait de se tenir debout... On verrait peut-être des fleurs pousser, des arbres verdier, des espèces évoluer, et des enfants courir au lieu des tours de conteneurs. On entendrait chanter les

oiseaux, croasser les grenouilles au lieu du bruit des camions, des trains et des conteneurs qui s'entrechoquent.

Je demande donc:

- Que le taux d'implantation de bâtiment au sol demeure à 30%.
- Que la végétalisation et le verdissement respectent les règlements de la Ville et soient impérativement maintenus au nombre de 1 794 arbres.
- Que l'on maintienne le nombre de stationnements réglementaires qui serait de 25.
- Qu'aucune nouvelle route ne soit construite, puisqu'une nouvelle route vient d'être faite entre le Port de Montréal et Dickson et que la recherche montre bien qu'ajouter des routes ne permet pas de décongestionner la circulation.
- Que tout soit mis en œuvre pour empêcher que les heures d'opération soient étendues plus que ce qui est permis actuellement, soit 7h à 19h.
- Qu'il n'y ait pas d'activité la fin de semaine.

Je rappelle qu'un des arguments en faveur du projet de déménagement de Ray-Mont Logistiques de Pointe-St-Charles vers Mercier-Hochelaga-Maisonneuve visait à réduire la pollution occasionnée par la circulation des camions entre le site et le port en rapprochant l'entreprise du port. Cet argument ne tient pas la route devant l'agrandissement de l'entreprise qui, à terme, devrait occuper une superficie 5 fois plus grande que celle de son ancien site. La crise climatique et la crise de la biodiversité nous appellent toutes et tous, à plus de sobriété, sans quoi l'avenir est foutu. Il faut que la superficie soit maintenue à ce qu'elle était. Bâtissons une ceinture verte avec le territoire restant.

Il n'y a aucune raison de permettre cet agrandissement. À plus forte raison devant le péril climatique actuel.

Cordialement,

Lyne Lefebvre — Mère au front, Montréal